

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BALAN**

---

**SEANCE du 25 juin 2020 – 20 H**

---

Le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire s'est réuni en la salle du Conseil, en mairie annexe, sous la présidence de Monsieur COLLINET Alban, Maire

Date convocation : 19 juin 2020

Date affichage : 19 juin 2020

**Etaient présents :** Mmes VENUTI Magali, BAZIN Christine, COLLET Jolène, GALICHET Maryvonne, LEFEBVRE Cécile, WOLKOFF Nadia, DELPORTE Carole, GOBERT Maryse COLLINET Alban, LAURENT Olivier, REUTER Alain, DEL SORDO Stéphane, M. BIEN Frédéric DURANTEAU Eric, ROUSSEAU Maxime, SOBOTA Pascal, LECHAFTOIS Jean-Luc

**Absents :** Mme BIDOT-MAURANT Sylvie, M. RAYNAUD Jacky

**Secrétaire de séance :** Mme WOLKOFF Nadia

**Approbation du compte-rendu de la précédente réunion**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

Néanmoins, Monsieur LECHAFTOIS Jean-Luc aurait souhaité que son intervention suite à la décision des membres de la commission école/jeunesse soit retranscrite, à savoir : la présence de Madame LEFEBVRE Cécile dans cette commission peut faire l'objet d'un conflit d'intérêt par rapport à ses fonctions de directrice de l'école de Balan. Monsieur COLLINET rappelle que ces commissions ont été créés afin d'étudier des dossiers qui seront présentés au conseil et qu'elles n'ont pas vocation à être décisionnelles.

**Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal.**

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

N° 22/2020 - Vote des taux des taxes directes locales 2020

N° 23/2020 - Participation financière à la FDEA – Travaux impasse Magnon

N° 24/2020 - Avenant aux marché - Impasse Magnon « Aménagement de la voirie »

N° 25/2020 - Tirage au sort - Jury d'assises pour 2021

N° 26/2020 - Demande de subvention – Psychologue scolaire

N° 27/2020 - Mise en place des convocations, comptes rendus et notes de synthèse par voix dématérialisée

N° 28/2020 - Mise à disposition de téléphones portables pour le service

N° 29/2020 – Désignation des membres - SIGF La Bonne Fontaine (annule et remplace la désignation des membres – délibération n° 17/2020 du 28 mai 2020)

### **N° 22/2020 - Vote des taux des taxes directes locales 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taxes locales et de les maintenir aux taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 15.16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.30 %

### **N° 23/2020 - Participation financière à la FDEA – Travaux impasse Magnon**

Suite au renouvellement du marché de travaux entre la Fédération Départementale d'Energie des Ardennes et l'entreprise SPIE, Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, la demande de participation de la FDEA actualisée pour la dissimulation des réseaux électriques de l'Impasse Magnon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte cette participation pour un montant de 14 723.70 €.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

### **N° 24/2020 - Avenant aux marché - Impasse Magnon « Aménagement de la voirie »**

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le code de la commande publique

**VU** le marché conclu avec l'entreprise D.S.T.P selon la délibération n° 26/2019 du conseil municipal en date du 26 septembre 2019 relative à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'aménagement de la voirie et des réseaux – Impasse Magnon, Marché n° 02/2019

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide

- de conclure un avenant d'augmentation avec l'entreprise D.S.T.P dans le cadre des travaux relatifs à l'opération d'aménagement de la voirie et des réseaux – Impasse Magnon, Marché n° 02/2019

**Attributaire:** entreprise D.S.T.P adresse 95 Avenue Charles de Gaulle – 08200 BALAN

Marché initial du 31 juillet 2019 - montant : 37 973.00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 8 127.00 € HT

Nouveau montant du marché : 46 100.00 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020 de la commune de Balan.

#### **N° 25/2020 - Tirage au sort - Jury d'assises pour 2021**

Après tirage au sort, les personnes suivantes ont été désignées :

- 1 Madame GODET épouse THIRY Martine
- 2 Madame ROLET épouse BAILLY Nathalie
- 3 Madame SIMON épouse BOCAHUT Catherine

#### **N° 26/2020 - Demande de subvention – Psychologue scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame CHARLOT Christine, psychologue scolaire intervenant dans les écoles de la commune, lequel porte sur une demande de subvention destinée à acheter le matériel psychopédagogique pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150 €, qui sera versé sur le compte de la coopérative scolaire Bellevue.

#### **N° 27/2020 - Mise en place des convocations, comptes rendus et notes de synthèse par voix dématérialisée**

Depuis la loi Engagement et proximité, l'article L 2121-10 du CGCT qui énonce que la convocation « est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse », institue donc par principe la transmission des convocations sous forme dématérialisée, mais également sur support papier.

Néanmoins, la capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles.

Monsieur le Maire propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations, les comptes rendus et les notes de synthèse pour les prochaines réunions de conseil municipal sur l'adresse mail

La forme de l'envoi sera fixée au vu d'un tableau, complété et signé par chaque conseiller municipal.

Cette disposition permet de bénéficier des avancées technologiques, de réduire la quantité de photocopies et de conforter la politique communale de développement durable.

Cette nouvelle procédure sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'envoi par e-mail des convocations, des comptes rendus et des notes de synthèse du Conseil Municipal par voie dématérialisée.

- VALIDE la mise en place effective de ce procédé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

### **N° 28/2020 - Mise à disposition de téléphones portables pour le service**

Monsieur Le Maire expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
- Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Considérant que la commune met à disposition des téléphones portables professionnels.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une information préalable des élus et agents quant à leurs droits et obligations en matière d'utilisation des outils téléphoniques ou informatiques

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- De fixer la liste des élus et des emplois pour lesquels un téléphone portable est attribué :
  - Elus : Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
  - Emploi de Direction : Directrice de l'école de Balan
  - Filière technique : responsable des services techniques
- Précise qu'une charte d'utilisation des outils téléphoniques sera rédigée et communiquée à chaque attributaire.

**N° 29/2020 – Désignation des membres - SIGF La Bonne Fontaine (annule et remplace la désignation des membres – délibération n° 17/2020 du 28 mai 2020)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires pour représenter la Commune au Comité du Syndicat intercommunal de groupement Forestier de la Bonne Fontaine auquel elle est adhérente.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,  
Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaître leur candidature.

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'élection a désigné à l'unanimité les délégués suivants:

- LAURENT Olivier
- LECHAFTOIS Jean-Luc
- SOBOTA Pascal

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur LECHAFTOIS Jean-Luc réitère sa demande et souhaite obtenir l'organigramme du personnel communal.

Monsieur LAURENT Olivier énumère les travaux effectués par le personnel du service technique depuis le retour COVID. Egalement, il tient à féliciter tout le personnel communal pour son engagement professionnel.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuée le 03 juillet 2020

Et la délibération ayant été transmise en sous-Préfecture le 03 juillet 2020

P/O Le Maire empêché



**O. LAURENT**

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire